



Mise en gérance encours de bail

Par **Tafia**, le **19/04/2015** à **08:56**

Bonjour,
Est il possible en cours de bail, de ne plus assurer moi même la gestion du bien?
(pour raison de santé).
Bien sur, en mettant en gérance le bien loué dans une agence immobilière reconnue, en ne changeant absolument aucune clause du bail, en prenant à ma charge les frais d'agence. Ais-je le droit de communiquer à l'agence les coordonnées, téléphones et e-mails de mes locataires? la question peut paraître stupide, mais elle me semble importante. Bien sûr, une fois le mandat signé, j'en informerai les locataires par lettre recommandée.
Les locataires peuvent ils refuser ma démarche.
Merci pour une réponse si possible rapide.

Par **Lag0**, le **19/04/2015** à **09:41**

Bonjour,
Le bailleur fait ce qu'il veut.
S'il a déjà un mandat de gérance, il peut reprendre la gestion à son compte ou changer de mandataire, s'il gère lui même (votre cas) il peut prendre un mandataire. Sa décision s'impose au locataire qui n'a pas son mot à dire ici.

Par **Tafia**, le **19/04/2015** à **11:05**

Un grand merci pour votre réponse rapide qui me soulage.
Sur la question de la transmission de leurs coordonnées, ais-je la liberté de les transmettre à l'agence?
En vous remerciant par avance

Par **Lag0**, le **19/04/2015** à **11:19**

Bien entendu puisque c'est l'agence qui va gérer la location.

Par **Tafia**, le **19/04/2015** à **12:22**

Merci pour la précision et bonne fin de weekend.